

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus :
15
Conseillers en fonction :
13
Conseillers présents :
10
Date de convocation :
18 novembre 2013

Séance du 25 novembre 2013

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Marie-Thérèse BREGAND, excusée,
- M. Jean-Marie GRUNERT, non excusé
- M. Christian MANGOLD, excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 05/09/2013
3. Fusion des Syndicats Intercommunaux du Ried Diebolsheim Erstein et de la Zembs : approbation de la nouvelle répartition des cotisations
4. Demande de transfert de la compétence : « adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière – Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »
5. Recensement de la population :
 - a. Nomination de l'agent coordonnateur
 - b. Nomination de deux agents recenseurs
6. Demande de subvention de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine – Paroisse protestante de Benfeld
7. ONF : approbation de l'état d'assiette 2015
8. Demande d'occupation gratuite de la salle des fêtes :
 - a. Fête de la Ste Barbe
 - b. Fête de Noël du FCR
9. Columbarium : choix du prestataire
10. Décisions modificatives
11. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue les membres présents. Il propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance :

11. Renouvellement du contrat de l'adjoint technique non titulaire

ADOpte A L'UNANIMITE.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-

Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/09/2013

Le procès-verbal de la séance du 05/09/2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DU RIED DIEBOLSHEIM ERSTEIN ET DE LA ZEMBS : APPROBATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DES COTISATIONS

Monsieur le Maire présente le compte-rendu sur la fusion des Syndicats Intercommunaux du Ried Diebolsheim Erstein et de la Zembs présenté aux Comités Directeurs en date du 5 juillet 2013 en mairie de Rhinau.

Lors de cette réunion a notamment été abordé le futur mode de calcul des cotisations des propriétaires : c'est le scénario du 100 % linéaire qui a été retenu. Le budget de fonctionnement du futur syndicat est estimé à 121 165 €. Pour un linéaire inchangé de 9,35 km, Rossfeld devrait payer 4 288,69 €, soit 1 374,57 € de plus qu'auparavant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas approuver ce nouveau mode de calcul. Il considère que les données fournies par le Syndicat sont incohérentes et ne comprennent pas, qu'à linéaire égal et charges de fonctionnement équivalentes, la commune paye 53 % plus cher.

4. DEMANDE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE : « ADHESION AU GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE – EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU »

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de Benfeld et Environs a délibéré le 9 décembre 2010 pour donner un accord de principe à l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ». Afin de pouvoir finaliser cette adhésion, il est nécessaire que la commune transfère cette compétence d'adhésion à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes possède déjà une compétence dans ce domaine puisqu'elle adhère au Groupement de Coopération transfrontalière « Vis-à-Vis ».

Il convient donc de transférer la compétence « adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs ;

VU les statuts du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

VU la délibération du 9 décembre 2010 par laquelle le Conseil de Communauté a donné un accord de principe d'adhésion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

VU la décision du 14 mars 2013 du Conseil de l'Eurodistrict favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

VU la notification au 28 octobre 2013 de la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 octobre 2013 relative à une demande de transfert de la compétence sus définie,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes souhaite ainsi proposer à ses communes membres l'intégration d'une nouvelle compétence relative à « l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

DECIDE de transférer la compétence suivante : « Adhésion au Groupement de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » à la Communauté de communes de Benfeld et environs.

NOTIFIE la présente délibération à la Communauté de Communes de Benfeld et environs

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune sera à nouveau concernée par le recensement de la population du 15 janvier 2014 au 16 février 2014.

a) Nomination de l'agent coordonnateur

Mme Sandra VALERO est nommée en tant qu'agent coordonnateur. Ses missions seront celles dévolues à cette tâche par l'INSEE, à savoir la préparation, l'encadrement et le suivi de l'enquête de recensement. ADOPTE à l'UNANIMITE.

b) Nomination de deux agents recenseurs

Suite aux appels à candidatures lancés dans l'avis à la population, deux personnes se sont portées candidates pour effectuer le travail d'agent recenseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer mesdames Patricia CARLOTTI et Jessica SCHMELTZ, en tant qu'agents recenseurs. Elles s'occuperont de la collecte des informations nécessaires au recensement et s'engagent à rencontrer régulièrement le coordonnateur pour la remise des informations et faire le point sur l'avancement de la collecte. Elles devront suivre deux demi-journées de formation organisée par l'INSEE.

Mesdames CARLOTTI et SCHMELTZ seront rémunérées par feuille de logement et bulletin individuel collectés au tarif préconisé par l'INSEE. ADOPTE à l'UNANIMITE.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION DES EGLISES PROTESTANTES D'ALSACE ET DE LORRAINE – PAROISSE PROTESTANTE DE BENFELD

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de subvention de la paroisse protestante de Benfeld pour la réfection de l'étanchéité des vitraux du temple et de la couverture du côté cour.

Les travaux sont estimés à 2 700 € TTC pour les vitraux et 5 040 € TTC pour la couverture. Cette demande ayant été adressée à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de Benfeld, il a été décidé une participation au prorata du nombre d'habitants, correspondant à une somme de 61,44 € pour Rossfeld. Les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 à l'article 6574.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

7. O.N.F. : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2015

Monsieur le Maire présente l'état d'assiette 2015 proposé par l'ONF. Celui-ci prévoit des coupes dans les parcelles 17, 18 et 21. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet état.

8. DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité de la salle des fêtes pour :

a) la Fête de la Ste Barbe organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers le samedi 7 décembre 2013

b) la Fête de Noël du FCR organisée pour les membres du club le samedi 14 décembre 2013.

9. COLUMBARIUM : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire présente les différentes offres de columbarium réceptionnées de la part de la SARL MISSEMER, la société MEAZZA et les Monuments Funéraires MATERN. A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de la société Meazza, notamment pour son côté esthétique.

10. DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

- Article 022 – dépenses imprévues : - 2 500 €
- Article 60633 – fournitures de voirie : + 1500 €
- Article 617 – études et recherches : + 1 000 €

11. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le renouvellement du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire.

Les attributions restent inchangées, à savoir le ménage de la 5^{ème} classe, du bureau du directeur, des toilettes du 1^{er} étage, de l'escalier et du palier y attenant.

La durée hebdomadaire de service est fixée 3/35^e rémunérée 2h28mn en tenant compte de l'annualisation du temps de travail.

Les éventuelles heures de ménage qui devront être effectuées durant les congés scolaires seront rémunérées en heures complémentaires.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 303, indice majoré : 312.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 4° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir : **« Pour les emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % »**

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

12. DIVERS

Demande de subvention du F.C.R. : les jeunes footballeurs de l'équipe U13 sont invités à participer à un tournoi à Cahors les 18, 19, 20 et 21 avril 2014. Conformément aux engagements pris par le conseil municipal, 5€ seront accordés par enfant et par jour soit une somme de 260 €.

Renouvellement des contrats d'assurance : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats d'assurance des bâtiments communaux et des véhicules arrivent à échéance le 31 décembre 2013 et qu'ils seront renouvelés auprès de Groupama.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Nicole HOHENLEITNER sera absente pour raison de santé à compter du 15 janvier 2014 pour une période approximative de 3 mois. C'est Mme Jessica SCHMELTZ qui la remplacera.

Le directeur de l'école a sollicité Monsieur le Maire afin d'organiser la kermesse de fin d'année à la salle des fêtes. En effet, de nombreux parents se seraient plaints de ne pouvoir suivre le spectacle dans la cour de l'école. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la location gratuite de la salle des fêtes.

Programme des travaux du SDEA : Monsieur le Maire présente au conseil le programme des travaux du SDEA pour l'année 2014. Celui-ci prévoit le remplacement et le renforcement des conduites d'eau et d'assainissement sur la rue de Herbsheim. Le conseil municipal demande au SDEA de différer ces travaux, et de les programmer en même temps que la future réfection de la voirie.

PLU de WITTERNHEIM : le conseil municipal est informé de l'organisation de 2^{ème} réunion des personnes publiques pour le PLU de la commune de Witternheim qui se tiendra le 9 décembre 2013.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé des demandes d'urbanismes suivantes :

- Déclaration préalable déposée par M. Serge BANGRATZ pour la construction d'une pergola 10, rue des Bleuets ;
- Permis de construire déposé par M. et Mme Hamit YANIK pour l'aménagement de 5 logements 45, rue Principale ;
- Permis de construire déposé par la Commune de Rossfeld pour l'aménagement d'un atelier communal, 37, rue Principale ;
- Déclaration préalable déposée par M. Jean-Luc RINGEISEN pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa toiture, 77, rue de la Division Leclerc ;
- Permis de construire déposé par M. et Mme Patrick BITTMAN pour la construction d'une maison individuelle 34, rue de Witternheim ;
- Déclaration préalable déposée par M. Marc DITTLY pour la mise en place d'un système photovoltaïque de 25 modules sur sa toiture, 2, allée des Orchidées ;
- Permis de construire déposé par M. Bertrand RINGEISEN et Mme Clarisse RINGEISEN-MEYER pour le réaménagement d'une maison d'habitation et la construction d'un nouveau logement, 36, rue de Herbsheim.

Clôture de la séance à 22h45.